

Blanchisseries Homon, Plourin-lès-Morlaix :

Les deux blanchisseries de Plourin-lès-Morlaix sont mentionnées dans les actes de la Société Linière datés de 1835 comme appartenant à Charles Homon, négociant à Morlaix. Ce dernier est également associé de la Société Linière du Finistère et en assure la représentation dans cette ville. Il convient toutefois de souligner que le tableau indicatif des propriétés foncières dressé en 1834 à Plourin-lès-Morlaix mentionne également son beau-frère, Joseph Desloges, comme propriétaire de l'une de ces blanchisseries.

La première blanchisserie, qui a pu être précisément identifiée, se situe dans le clos de Saint-Fiacre. Elle figure sur le cadastre de Plourin-lès-Morlaix de 1834, sur la parcelle n° 64 de Saint-Fiacre (section G1 de Keranpronost). L'ensemble formé par les parcelles 55 à 64 constitue l'enclos de Saint-Fiacre, entouré d'un mur de clôture en moellons et correspondant probablement à une ancienne propriété de la chapelle de Saint-Fiacre, aujourd'hui détruite. Cet ensemble foncier est acquis en 1832 par Charles Homon et Joseph Desloges auprès de Jean-Marie Le Bras. La propriété comprend un jardin d'arbres fruitiers, des courtils, plusieurs bâtiments présentants un état de conservation variable, ainsi qu'une blanchisserie composée d'un lavoir et d'un séchoir, édifiés en 1829. Cet élément atteste que cette blanchisserie est déjà en possession de Charles Homon à cette date, avant son engagement dans la Société Linière du Finistère.

Les sources évoquent par ailleurs l'existence d'une seconde blanchisserie située à proximité immédiate du moulin de Pont-Pol. Celle-ci aurait comporté un lavoir construit en pierres de taille, deux grands séchoirs, ainsi que des logements destinés aux contremaîtres et des bureaux. Toutefois, il n'a pas été possible de la localiser avec certitude sur le cadastre, et les recherches récentes menées sur le site de Pont-Pol n'ont pas permis d'en retrouver de vestiges matériels, notamment ceux d'un lavoir en pierres de taille. La proximité des blanchisseries avec le moulin de teillage de Pont-Pol s'explique par une particularité propre au Léon, où il était d'usage de blanchir le fil avant le tissage, contrairement à la pratique observée dans d'autres territoires de Bretagne.

La Société Linière compte au total quatre blanchisseries : les deux sites de Plourin-lès-Morlaix, une blanchisserie implantée à Landivisiau, ainsi que la blanchisserie du Leck à Landerneau, cette dernière étant la plus importante. Ces établissements constituent l'avant-dernière étape du processus de production de toiles et de fils au sein de la Société. En effet, le blanchiment intervient en fin de chaîne : les produits issus du lin (fils ou toiles), acheminés le plus souvent par charrette, y sont soumis à un traitement de blanchiment. Les blanchisseries de la Société Linière se distinguent par leur modernité technique : elles recourent à un emploi important de produits

chimiques et sont partiellement mécanisées, comme c'est attesté dans le cas de la blanchisserie du Leck. En revanche, il n'est pas clairement établi si les autres blanchisseries bénéficiaient de ces mêmes avancées technologiques.

Description architecturale :

La blanchisserie de Saint-Fiacre, d'après les recherches de Marthe Le Clech, a vu l'ensemble de ses bâtiments détruits. Il n'en subsiste aujourd'hui que le bassin, maçonné en pierres de taille. L'alimentation en eau de ce bassin est assurée par une fontaine située sous un escalier monumental.